

La lettre de La Pastorale Pyrénéenne



Edito

Le mot du Président

C'est reparti pour une saison d'estive, les bergers enthousiastes font leurs sacs. Pour le pâtre chaque saison est une aventure nouvelle et l'occasion de peaufiner sa technique de gardiennage pour valoriser le pâturage tout en respectant le rythme des bêtes. Le pâtre est un artiste quand il arrive à une forme d'harmonie entre son troupeau et son milieu.

Pour notre association, le début d'année n'a pas été facile en ces temps de crise. En janvier on nous annonçait que le financement de notre association serait fortement diminué, heureusement, la DREAL a eu une oreille attentive et nous a permis de maintenir le pôle chien de protection pour assurer la mise en place et le suivi technique des chiens de protection dans les exploitations et sur les estives Pyrénéennes. Les techniciens ont également pour mission d'attester les chiens de protection pour les financements PSEM liés à l'acquisition et à l'aide à l'entretien.



Quelques changements sont intervenus dans l'équipe chien. Bruno Thirion passe à mi-temps sur le secteur de l'Aude exclusivement. Brice Sigé conserve les Hautes Pyrénées et prend en charge les Pyrénées Orientales. C'est Aurore Lefilleul, ancienne bergère d'appui, qui remplace Brice dans les Pyrénées Atlantiques en mi-temps. Magalie Dejardin conserve quant à elle son secteur de l'Ariège et la Haute Garonne.

Malgré ces remaniements, le pôle chien de protection conserve ces 3 équivalents temps plein.

Depuis 2010, la Pastorale Pyrénéenne s'est dotée d'un Réseau de Bergers d'Appui. Ce Réseau composé en 2011 de 7 bergers d'appui sur 5 ou 6 mois et d'une animatrice du Réseau vient en aide aux bergers en estive et aux apiculteurs.

Pour les mêmes raisons que le pôle chien de protection, ce Réseau a failli disparaître, ce qui aurait entraîné des conséquences humaines graves et des missions auprès des bergers qui ne seraient plus assurés. Encore une fois, devant l'enjeu, notre partenaire financier nous a permis de maintenir une équipe réduite de quatre bergers d'appui sans animateur. Bien sur, il nous faut redéfinir les priorités sur les missions et les zones de présence ursine seront privilégiées.

Nous espérons évidemment un retour à la normale dès 2013 pour continuer nos missions techniques et de vulgarisation auprès des bergers, éleveurs, apiculteurs..et ainsi contribuer à l'amélioration des moyens de protection.

Les pages de cette lettre sont largement consacrées aux chiens de protection avec un article vous présentant la mise en place de patou sur d'autres espèces que les ovins, le bilan de l'année 2011 et un article revenant sur l'historique du chien de protection en France. Vous y trouverez également les différents contacts de la Pastorale Pyrénéenne tant au niveau du pôle chien de protection qu'au niveau du Réseau de bergers d'Appui. Bonne lecture !

Le Président,
Gilbert Guillet

A vos agendas.....

Le 22 juillet à Osséja (66)

se tiendra comme chaque année à la même période le **Grand Concours Catalan de Chiens de Bergers**

Lieu : au lieu dit El Paillès, à côté du parc résidentiel de Loisirs.

Contact : Mairie d'OSSEJA
04 68 04 53 40



Les 13, 14, 15 et 16 septembre à Aramits (64).....

.....en vallée de Barétous, se déroulera la Fête des Bergers d'Aramits avec entre autres les rencontres vocales et le concours de chiens de bergers. Avec cette année l'organisation d'une vente de chiens de conduite débouffés ou dressés !

www.aramitsfetedesbergers.fr



Les 21, 22 et 23 septembre à Saint-Gaudens (31).....

.....la 9^e édition des Pyrénées avec cette année le concours national Limousin au parc des expositions de Saint Gaudens.

www.pyreneennes.fr

Les 3, 4 et 5 octobre 2012 à Clermont Ferrand....

21^e édition du Sommet de l'élevage

70 races représentées (ovins, bovins, équins), 1300 exposants avec de nombreuses conférences et animations. A ne pas manquer !

<http://www.sommet-elevage.fr/>



Les 14, 15 et 16 septembre 2012 à Lautrec dans le Tarn.....

....Les Jeunes Agriculteurs du Tarn organisent « Destination terre gourmande » avec le Master national de chiens de troupeaux, la finale nationale de Labour et la finale nationale de labour équin !

Avec bien entendu beaucoup d'exposants et d'animations diverses.

<http://www.destinationterregourmande.fr/>

Bilan

Le chien de protection, en 2011

En 2011, la Pastorale Pyrénéenne a suivi 392 chiens de protection, soit 47 chiens en plus par rapport à l'année précédente (345 en 2010). L'arrivée de la Technicienne « Chiens de protection » sur le secteur de l'Ariège et de la Haute Garonne a permis à chaque Technicien d'être plus disponible sur leur propre secteur et donc de suivre d'avantage de chiens. Les deux départements où l'évolution a été la plus importante sont l'Ariège, avec 12 chiens suivis supplémentaires en 2011 et les Pyrénées Atlantiques, avec 14 chiens supplémentaires.

L'appui technique effectué par le Pôle Chien de Protection en 2011, s'est réparti sur 254 éleveurs (soit + 24 par rapport à 2010). Certains de ces éleveurs sont propriétaires de plusieurs chiens. Ce nombre est en constante augmentation et ce, dans tous les départements.

Les chiens en estive

L'utilisation du chien de protection poursuit sa progression en zone d'estive puisque l'on passe respectivement de 191 chiens utilisés en estive en 2010 à 203 en 2011, soit + 12 ; tandis que ces mêmes chiens se répartissaient sur 94 estives en 2010 contre 100 en 2011, soit une progression de + 6.

La quantité de chiens suivis en période estivale dans l'Aude, les Hautes Pyrénées et la Haute Garonne reste stable par rapport à 2010.

Dans les Pyrénées Atlantiques le nombre de chiens suivis en période estivale ainsi que le nombre d'estive ont encore augmenté de manière significative (12 chiens suivis et 9 estives supplémentaires). De plus, le nombre de chiots placés et suivis est également en augmentation (10 chiots suivis en 2011 contre 6 en 2010).

En Ariège, l'augmentation du nombre de chiens suivis en période estivale est significative également (+17 chiens en 2011).

La quantité de chiens suivis dans les Pyrénées Orientales (58) a légèrement augmenté. Le nombre de patou suivis non transhumants est en nette augmentation (+10 chiens) en 2011. Ce phénomène s'explique par le fait que plusieurs exploitations sont situées en zone intermédiaire avec risque de prédation et donc que les chiens restent sur ces zones pour protéger les troupeaux. De plus, ce secteur en bout de chaîne, comprend encore plusieurs estives non équipées car le patou n'est pas encore forcément bien perçu. Nous avons donc encore un travail de communication auprès des éleveurs à fournir, d'autant plus que la présence de grands prédateurs sur le secteur peut être amenée à augmenter rapidement (passage d'un loup chaque année).

Les chiots placés et/ou suivis en 2011

Les chiots placés par La Pastorale Pyrénéenne en 2011 sont au nombre de 44.

Ces chiots sont choisis selon des critères d'amélioration de la race (facilité de mise en place, qualité de protection, morphologie,...). Ils sont ensuite placés et suivis par le technicien de secteur. C'est la meilleure situation de suivi car elle permet au technicien de rencontrer l'éleveur avant même qu'il acquiert son chiot, ce qui a l'avantage d'envisager le placement dans des conditions optimales. Le fait que le technicien connaisse le chien depuis son plus jeune âge présente des intérêts multiples. En effet, ceci permet de connaître l'histoire du chien et son évolution par rapport au milieu dans lequel il évolue (ce qui est riche d'enseignement, notamment quant au choix des générations futures). Par ailleurs, cela consent à établir une vraie relation de partenariat entre l'éleveur et le technicien.

Les attestations «entretien»

L'association a attesté 313 chiens à l'entretien soit une trentaine de chiens supplémentaires par rapport à 2010. Cette augmentation est à l'identique de celle constatée entre 2009 et 2010.

Les Pyrénées Atlantiques et l'Ariège voient leur nombre d'attestations « entretien » augmenter respectivement de 12 et 14 chiens.

Pour les Pyrénées Orientales, l'Aude et les Hautes Pyrénées celles-ci restent quasiment similaires à l'an passé.

La Haute Garonne a, quant à elle, 2 attestations en moins.

79 chiens suivis n'ont pas bénéficié d'attestation « entretien » en 2011. Ce phénomène est visible dans chacun des départements pyrénéens.

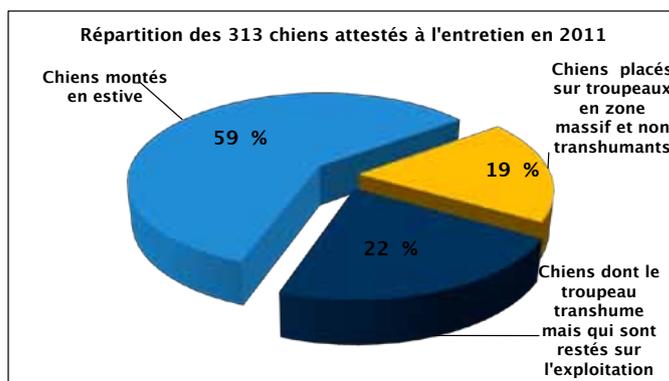
Cet écart entre chiens suivis et chiens attestés « entretien » s'explique par de multiples raisons :

- Le propriétaire du chien n'entre pas dans le cahier des charges qui conditionne l'obtention de la subvention « entretien » : exploitation hors zone massif et sans transhumance dans la dite zone, âge du propriétaire,...
- Le chien ne correspond pas au cahier des charges (chien ne travaillant pas correctement, nombre de chiens trop élevé par rapport aux têtes de bétail...)
- Certains éleveurs pourtant éligibles, n'ont pas formulé de demande de subvention. Il n'est d'ailleurs pas impossible, dans ce der-

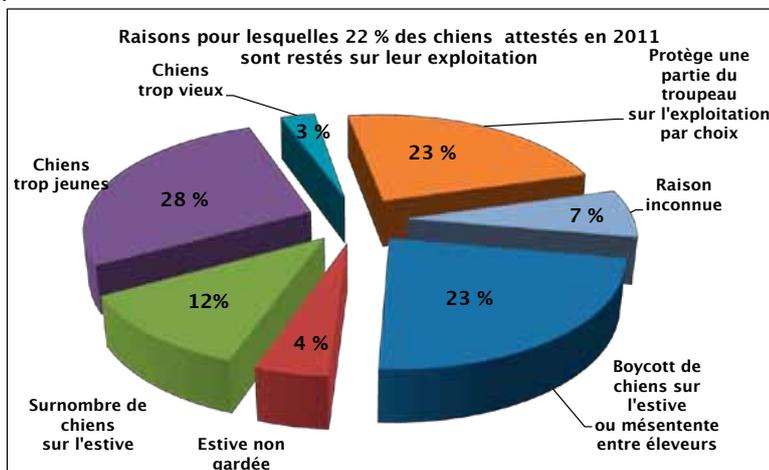
nier cas, que les éleveurs sollicitent la subvention en 2012.

Sur les 313 chiens attestés, 81 % des chiens sont placés sur des troupeaux transhumants. C'est exactement la même proportion qu'en 2010.

Les 19 % restants, sont placés dans des troupeaux situés en zone massif mais qui ne transhument pas. Les éleveurs utilisent les chiens de protection sur les parcours de l'exploitation et/ou en zones intermédiaires. Ces zones intermédiaires entre estives et exploitations, parfois éloignées, souvent entourées de bois et isolées, sont des zones sensibles en termes de prédation. La prise en compte de ces différentes zones en tant qu'espace où le troupeau doit être protégé (Zone Massif) reste une avancée importante pour la protection des troupeaux.



Graphique 13



Les raisons pour lesquelles les chiens restent sur l'exploitation avec un lot de brebis plutôt que de transhumer avec le troupeau sont les suivantes :

- Sur certaines estives collectives, les éleveurs ne montent pas tous leurs chiens pour éviter de suréquiper l'estive et en faciliter la gestion. 8 chiens n'ont pas estivé pour cette raison.
- Souvent, les chiots placés au printemps ne montent pas en estive au cours de la première année car ils sont encore trop jeunes. 19 chiots sont dans ce cas.
- Certains éleveurs laissent un de leurs chiens sur le lot resté à l'exploitation par choix. En effet, il arrive parfois que ce lot de

Bilan

brebis soit important et exposé à la prédation. Dans ces cas là, un des chiens ne transhume pas et protège le troupeau sur l'exploitation. Cette situation concerne 16 chiens en 2011.

- Dans certains secteurs, le boycott des chiens de protection (ou désaccord entre éleveurs) en estive collective reste fort. Cette année 16 chiens ne sont pas montés pour cette raison.
- Parfois les conditions de mise en place du patou sur l'estive sont difficiles et les éleveurs ne montent pas les chiens lors de la transhumance. C'est le cas de certaines estives non gardées ou des estives où les 3/4 du troupeau collectif n'est pas habitué à la présence de chiens de protection (3 chiens sont dans ce cas).

Les Orientations 2012

Le nombre grandissant de chiens de protection suivis et l'effectif humain restant stable, se pose alors la question des priorités...La décision a été prise de mettre l'accent sur le suivi technique des chiots et chiens placés par la Pastorale Pyrénéenne. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, c'est la situation de suivi qui est la plus efficace.

Hormis cela, les techniciens « chiens de protection » vont poursuivre les missions actuelles (conseils auprès des éleveurs pour le suivi technique des chiens, aide au montage de dossier de financement, attestations des chiens au travail, communication lors de manifestations agricoles, etc..)

Le Pôle chiens de protection
de la Pastorale Pyrénéenne

Pôle Chien de Protection

Animatrice

Anne Lefébure 06 79 47 86 88
ou 05 61 89 28 50

a.lefebure@pastoralepyreneenne.fr

Les Techniciens Chien de protection

Magali Dejardin 06 72 57 51 26
Secteur Ariège et Haute Garonne
m.dejardin@pastoralepyreneenne.fr

Brice Sigé 06 72 50 95 45

Secteur Hautes Pyrénées
et Pyrénées Orientales

b.sige@pastoralepyreneenne.fr

Bruno Thirion 06 88 36 92 64

Secteur de l'Aude

b.thirion@pastoralepyreneenne.fr

Aurore Lefilleul 06 48 64 40 04

a.lefilleul@pastoralepyreneenne.fr

Le RBA : organisation 2012

Pour cette saison d'estive qui commence, le Réseau de Bergers d'Appui est composé de 4 Bergers d'Appui et couvre la période du 4 juin au 31 octobre.

L'objectif du RBA est de venir en aide aux bergers et éleveurs qui en font la demande suite à une prédation ou prévenir de celle-ci.

Les Bergers d'Appui montent toute la saison sur les estives en renfort ponctuel (3 à 4 jours maximum) pour aider au regroupement suite à une prédation ou un épisode

long de mauvais temps ou encore pour conseiller sur le montage de parc. L'effectif étant restreint cette année **la priorité sera donnée aux actions sur les zones sensibles et sur les estives qui sont dans une démarche de mise en place de moyens de protection**. Les estives ne répondant pas à ces critères pourront éventuellement être aidées si l'effectif humain le permet et si l'estive est gardée.

Le Réseau de bergers d'Appui ne peut se substituer à un service de remplacement,

ce n'est pas sa vocation.

Contactez le Réseau de Bergers d'Appui

Directrice

Anne Lefébure 06 79 47 86 88 ou 05 61 89 28 50

a.lefebure@pastoralepyreneenne.fr

Les bergers d'appui

Pierre Jorge 06 48 64 40 22

Gérard Rolland 06 48 64 40 17

Christian Balthasar 06 48 64 40 45

Arnaud Leblanc 07 86 98 12 05

Offre de Souscription pour le livre «Past'oral»

Textes et photographies : Olivier Cazes - Illustrations : Régine Bedin
17.00 € au lieu de 23.00 € Parution novembre 2012



Past'oral est un livre sur le pastoralisme et la tradition orale pyrénéenne perpétuée lors de veillées dans la cabane du berger. Si ces pages naviguent entre imagerie populaire et réalité actuelle, c'est un livre de mémoire et d'hommages à des hommes et femmes qui occupent, préservent et gèrent avec passion un territoire souvent difficile. L'ouvrage regroupe des photographies noir et blanc (ovins en Ariège), des illustrations et des textes. Ces derniers sont le fruit de l'imagination, de collectes d'anecdotes auprès des acteurs pastoraux, de contes et légendes pyrénéens revisités.

Pour en voir et savoir plus : loeilalafete.fr/pastoral ou : livrepastoral@gmail.com

Livre en auto édition - Format 24 cm x 17,3 cm - 96 pages - Couverture cartonnée pelliculage mat - Reliure cousue - Papier 150g/m², recto/verso en quadrichromie - Poids 293 g - Imprimeur certifié PEFC, FSC, IMPRIM'VERT

En souscrivant avant le **30 septembre 2012** (parution en automne, pensez aux cadeaux de fin d'année), vous bénéficiez d'un tarif préférentiel sur le prix de vente public (23.00 €) **et contribuez à la publication de cet ouvrage.**

1 exemplaire x 17.00 € + frais d'expédition (tarif lettre) : 4.40 €

2 livres et plus : 17.00 € par livre + 4.40 € frais d'expédition (tarif lettre) + 1.30 € par livre commandé

NOM/Prénom..... Adresse.....
..... Code postal Ville E mail.....

déclare souscrire à l'achat de.....exemplaire(s) de «Past'oral» et verse (livre(s) + frais de livraison)..... € par chèque à l'ordre de Olivier Cazes. 1 € par livre vendu est reversé à l'Association Dominiquie. E-mail : assoc.dominiquie@free.fr

Date et Signature

Bon à retourner accompagné du chèque libellé à : Olivier Cazes, 8 rue Notre Dame Del Puig, 66820 Vernet les Bains

Patouche à mes potes

Socialisation du chien de protection à différentes espèces, autres que les ovins

Dans notre imaginaire, on associe de suite le patou aux moutons, Belle avec Sébastien. Pour beaucoup, le patou n'a de place que près de l'homme ou des brebis. Les expériences suivantes nous montreront que le chien de protection peut se lier à différentes espèces et les défendre à condition de réaliser une bonne socialisation entre le chien et les animaux. Les techniciens de la Pastorale Pyrénéenne participent à ces expériences nouvelles dans le but de les comprendre et de les peaufiner. Différentes techniques de mises en place commencent à être comprises et permettent d'imprégner le chien à d'autres espèces que la brebis.

Tout repose en fait sur le principe de socialisation. Le chien est un animal social qui vit au sein d'un groupe, où les individus interagissent et vivent en hiérarchie les uns par rapport aux autres. C'est à partir de 3 semaines que le chiot réalise l'apprentissage et le développement de ses relations sociales. C'est durant cette période que le chiot s'imprègne, apprend les signaux de communication à l'intérieur de son espèce : c'est la socialisation intra-spécifique ; mais aussi avec les autres espèces : c'est la socialisation interspécifique. Le principe d'attachement du chien de protection à son troupeau repose sur ce phénomène de socialisation. Les animaux rencontrés par le chiot durant les 2-3 premiers mois de sa vie vont devenir « ses amis ». Passé cet âge, le chiot va passer en phase d'aversion, et ira moins spontanément à la rencontre d'espèces nouvelles et peut développer de la méfiance.

Socialisation aux caprins

La mise en place d'un chien de protection sur un troupeau de chèvres est une technique similaire à celle sur brebis à quelques nuances près. Le chiot doit provenir d'une bergerie, pas nécessairement d'un élevage caprin. Au sevrage, le transfert d'affection d'une espèce vers une autre est un processus très rapide. Le chiot peut avoir grandi jusqu'à 2 mois avec des brebis, il recherchera très vite le contact avec d'autres animaux à son arrivée à la chèvrerie. Mais attention, les chèvres ont un tempérament plus « percutant », qui peut dissuader le chiot de créer du lien avec elles. Pour favoriser au maximum la réussite de son intégration, il faut intégrer le chiot dans la chèvre-

rie au début du printemps en l'isolant avec un lot de chevrettes sevrées pendant 2 à 3 mois. La chèvre étant un animal très curieux, il est important que les mères puissent observer le chiot durant cette période, le sentir... Son intégration dans le troupeau en sera grandement facilitée plus tard.

Pour un chiot grandissant en bergerie avec des brebis, il est important de le socialiser aux caprins, si plus tard le chien doit se trouver dans un espace voisin de chèvres. Quelques cas sont recensés où des chiots socialisés uniquement aux brebis considèrent une fois adulte, les chèvres comme un élément étranger au troupeau, voire même un danger pour celui-ci... avec les conséquences que l'on imagine. Pour anticiper de tels cas, il semble judicieux d'introduire dans le lot d'agnelles ou de brebis avec lesquelles grandit le chiot, quelques chevrettes. Si à 2 mois, le chiot accepte de créer du contact avec tous les animaux qu'on lui présente, il n'en sera pas de même à l'âge adulte.



Hordago, ses chevrettes, et son abri, fait de 4 palettes et un petit passage, pour protéger les croquettes de l'appétit des cabris et permettre au chiot d'avoir un espace de tranquillité. @ Sigé 2012

Socialisation aux bovins

Intégrer un chien de protection parmi des vaches est une mission difficile mais pas impossible. Les 4 expériences suivantes nous éclairent sur le sujet et nous permettront de comprendre les phases d'une socialisation plutôt délicate. En 2002, un éleveur ariégeois reconvertit son atelier ovin viande en bovin laitier. Les brebis ont été vendues au fur et à mesure et lorsqu'il n'en resta plus

que 7, le patou partit vivre avec le lot de génisses dans un pré voisin. L'effet numérique a eu son importance. A noter qu'Hercule n'est allé que plus tard vivre avec les vaches suitées lorsque les génisses y ont été intégrées. Un autre exemple nous vient de la commune de Melles, où un chiot, Casimir, fut placé en 2007 dans le parc de 4 vaches âgées de 3 mois, avec une case pour se réfugier. Quelque temps après, le chiot suivit les vaches et les vaches laitières au pré, son intégration fut d'autant plus facilitée que les mères côtoyaient régulièrement le troupeau de brebis et leurs patous. Il n'était pas rare que les vaches viennent sentir le chien et lui, les lécher. Un lien affectif fort peut donc se créer entre un chien et des vaches. Un autre exemple venu du Béarn confirme l'expérience précédente. Le chiot avait une case près du box des veaux. Privé de tout contact avec d'autres espèces (homme, chien...), il partit très vite créer du contact avec les veaux, et finit par les suivre plus tard aux prés avec les mères. Sans que celles-ci ne le rejette ; il faisait parti du décor, de l'étable au début, du pré ensuite.

Autre cas intéressant, celui de Crack dans la Drôme, qui a été placé à l'âge de 4 mois sur un lot de génisses en stabulation. Auparavant, sa socialisation inter-espèces avait débuté sur des brebis. Les génisses l'ont très vite accepté d'autant plus que le chien leur montrait des signes de soumission sans peur excessive.

La difficulté première de la socialisation d'un chien de protection avec des bovins est de favoriser les relations entre ces 2 espèces tout en veillant à la sécurité du chiot. Au sein d'un troupeau de brebis, les chiots se font souvent marcher dessus par les brebis. Le mal est plus psychologique que physique. Par contre, un seul sabot de vache sera fatal au chiot. C'est pourquoi, le démarrage d'un chiot sur



Crack et ses charollaises @ Thirion 2009

Technique

une « espèce support » comme la brebis, est un bon compromis. Le chiot apprend à vivre avec des animaux, à communiquer avec. Vers l'âge de 4-5 mois, le chiot est plus mûre physiquement et mentalement pour être placé sur un lot de jeunes bovins. Il doit être alors privé définitivement de tout contact avec son « espèce support de socialisation » car il aura tendance à aller vers le plus agréable.

Socialisation aux porcins

Deux expériences intéressantes ont été menées en Ariège en 2005 et 2007. Un éleveur de porcs gascons en plein air à 1200m souhaitait dissuader les sangliers de venir s'illir ses truies. Pour cela, il a placé des patous au sein de ses parcs. Le premier chien placé, Patouch, était issu d'un élevage chez des particuliers. N'ayant connu que le contact humain, son introduction au sein du parc aux cochons fut relativement difficile. Recherchant plus le contact avec l'éleveur qu'avec les porcins, la socialisation du chiot au groupe fut longue et difficile. Au bout de quelques mois, le chiot a tout de même compris où étaient son espace de vie et son groupe social, assurant probablement son travail d'intimidation car aucun sanglier n'est parvenu dans le parc des truies. Par la suite, le chien saisit l'opportunité de quitter régulièrement le parc pour venir s'installer près de la grange où il finit sa vie.

Souhaitant ne pas renouveler son erreur de départ, l'éleveur fit appel à la Pastorale qui lui plaça un chiot, Cinna, née au contact d'animaux en bergerie. Sa socialisation aux porcins a été grandement facilitée par une mise en place idéale. Cinna fut placé dans un box avec des porcelets aussi grands qu'elle (environ de 10 kgs) pendant 4 mois. Puis la sortie en parc électrifiée fut une réussite : la jeune chienne ne quitta pas le jarret de ses copains. Au dire de son éleveur : « elle les suivait partout, elle jouait avec sans leur faire de mal... elle en était amoureuse ». Mais comme toute belle histoire a une fin, un beau jour, Cinna trouva plus sympathique de quitter son champ de boue et de partir courir les bois avec le troupeau de chèvres laitières de l'exploitation.

Ces deux expériences montrent que la mise en place d'un chien sur porcins est possible. La première expérience prouve qu'un chien non imprégné à d'autres espèces que l'humain dans son jeune âge va difficilement développer un attachement pour d'autre espèce par la suite. Le comportement territorial de ce chien est lié au manque d'imprégnation aux animaux dans sa jeunesse. La seconde nous prouve qu'une intégration aux porcins est possible et facilement réalisable en plaçant le chiot au milieu de jeunes animaux dans un espace hermétique. Ensuite, il est intéressant de noter que lorsque le chien a le choix de son groupe social (porcs, chèvres, ou humains), il choisit le plus simple et le plus attrayant.



Copains comme cochons @ S.Chéramy 2005

Socialisation aux équins

Une expérience originale s'est produite en 2011 avec un chiot placé dans un parc en compagnie de brebis

suitées, d'une ânesse et de jeune ânon. Très vite, le chiot compris qu'il se devait d'éviter le voisinage des brebis qui ne supportaient de le voir rôder près des agneaux. Face aux coups de tête, il trouva refuge entre les pattes de l'ânon et en fit son meilleur copain de jeu. De cette anecdote émane une nouvelle fois le fait que le chiot recherchera le contact



L'ânon et son patou...@ B.Sigé 2011

avec l'espèce la plus sympathique à ces yeux. La socialisation à une espèce demande un conditionnement qui interdit aux chiots de développer des liens trop importants avec d'autres espèces que celle souhaitée.

Socialisation aux alpagas

Le patou, ça fait « tout », même de protéger un troupeau d'alpaga. L'exemple suivant montre qu'une mise en place stricte du chien permet des résultats insolites. Lhasa est née dans un troupeau de brebis au Pays Basque. A 2 mois, elle rejoint les monts du Cantal et est placée dans un lot de jeunes alpagas de 6 mois. Les deux premiers jours, le chiot fut enfermé dans sa case près de ces nouveaux amis, afin de créer l'envie de les rejoindre. Au troisième jour, aussitôt la case ouverte, Lhasa est partie à la rencontre des alpagas comme si elles les avaient vu toute sa vie. La transition affective de la brebis vers l'alpaga fut donc immédiate. Elle passa 2 mois avec ses 7 acolytes dans 50 m². Les alpagas adultes rentraient régulièrement dans le bâtiment et pouvaient donc voir, sentir, cette boule blanche qui déambulait dans l'aire paillée des jeunes sevrés. La mise au pré eu lieu



Oh, un alpatouga !! @ B.Sigé 2012



Pas touche à mon alpaga @ B.Sigé 2012

Technique

vers l'âge de 5 mois, et la chienne fut très vite acceptée par l'ensemble du troupeau.

Mr Matton a donc fait une mise en place classique (sevrage à 2 mois, avec de jeunes animaux sevrés, bâtiment hermétique...), grandement facilitée par le choix d'un chiot bien socialisé aux animaux dès son plus jeune âge. L'attachement d'un chien aux alpagas n'étant pas chose ordinaire, l'éleveur a minimisé ses rapports avec le chiot afin que ce dernier cherche au maximum le contact avec son lot car ces camélidés sont plutôt avarés en contact. Ce sont des animaux grégaires mais peu démonstratifs en rapports affectifs (par exemple, les mères ne lèchent pas leurs petits...).

Socialisation aux volailles

Diverses tentatives de mises en place de chiens de protection sur volailles ont été tentées, couronnées de plus ou moins de succès. La socialisation du chiot aux volailles est très complexe. Plusieurs facteurs limitants nuisent souvent à la réussite : caractère joueur du chiot, fragilité des animaux, absence d'échanges affectifs, ennui... De plus, les canards sont très sensibles au stress que peut provoquer la présence mobile du chien. Et parfois déclencher des pathologies telles que la Riemerella ou la Réovirose suite à des épisodes de stress.

La mise en place décrite maintenant vise particulièrement la gestion de ce stress. Un éleveur du Rouergue a placé dans son élevage de canards, un chiot de 2 mois, né en bergerie. Le but n'est pas de le socialiser exclusivement aux canards, mais de lui apprendre à évoluer sur un territoire tout en respectant les canards qui y vivent dessus. Pour l'instant, le chiot ne va dans les parcs qu'en présence du maître. Ce dernier insiste pour éduquer son chiot à ne pas courir près des canards et à inhibé tout jeu. Le reste du temps, le chien le passe dans un chenil. Le fait de ne prendre du plaisir que dans les parcs et en présence des canards nous semble la meilleure des mises en place à réaliser avec un chiot. Le but étant de donner de plus en plus d'autonomie au chiot et donc, à terme, le laisser seul jour et nuit dans les parcs à canards. L'expérience

est en cours et la Pastorale suit attentivement les résultats.

Une autre mise en place convaincante fut de placer au sein d'un élevage de poules pondeuses en plein air, un ancien chien de protection, devenu trop familier avec l'homme et indépendant envers son troupeau. Ce mâle adulte se fit rapidement à sa nouvelle vie de chien territorial, accepta de suite les poules, espèce qu'il côtoyait à son ancienne ferme. Durant sa présence, les pertes furent quasi inexistantes par l'effet dissuasif sur les prédateurs aériens et terrestres. Dans ce cas, qu'on ne peut pas parler vraiment d'imprégnation envers les poules. Généralement, une bonne mise en place et une bonne socialisation du chiot à son troupeau s'observe par la présence continue du chien dans le périmètre du bétail. Le territoire d'action du chien



Chiot en parc avec des canards chez M. Mailhet @ B. Sigé 2012

est défini par son attachement au troupeau qui agit sur lui comme un aimant, et permet au chien de travailler en autonomie. Le fort attachement d'un chien à son troupeau permet de créer une barrière immatérielle qui lui fait respecter les limites mouvantes du troupeau. Ici, ce sont des limites matérielles, en l'occurrence des clôtures électriques, qui délimitent le périmètre d'action de ce mâle adulte. On a donc à faire à un chien territorial, qui défend un territoire tout en respectant les animaux qui y vivent et si possible d'un caractère calme pour les déranger le moins possible. Tel semble être le chien idéal pour protéger de la volaille.

Bilan

Après toutes ces expériences, peut-on à présent encore croire que le patou suit instinctivement les brebis, qu'il a ça dans le sang depuis des générations ? Ces exemples dé-

montrent que ce n'est pas d'instinct que le patou pyrénéen vit avec l'alpaga sud-américain. Mais, c'est bien le conditionnement mis en place par l'éleveur qui va lier à vie un prédateur et une proie en jouant sur la facilité qu'ont les animaux à se socialiser à d'autres espèces. Ces chiens ne protègent donc pas de façon innée les brebis et autres espèces.

Il ressort des diverses expériences de socialisation que l'intervention de l'homme est indispensable pour qu'il y ait un attachement inter-espèce. C'est l'environnement dans lequel évolue le chiot qui conditionne ce que sera le chien adulte. Le Montagne des Pyrénées est un animal sociable. Il est capable de se lier d'affection avec n'importe quel autre espèce, si cette mise en contact s'est effectuée au bon moment et dans de bonnes conditions (ceci est vrai pour toutes les races canines). Si le chiot est placé pendant cette phase de socialisation en contact avec des alpagas par exemple, ceux-ci deviendront alors une espèce amie.

Un autre fait notable est qu'il est indispensable que le chiot soit né en bergerie ou aux contacts d'animaux pour réussir une socialisation inter-espèces.

Ensuite, les principes de mise en place du chiot sur différentes espèces sont quasiment les mêmes : placer le chiot individuellement en bâtiment auprès d'un lot d'animaux accueillant et dans un espace hermétique, avec un minimum de présence humaine. Parfois, certaines mises en place requièrent de mettre plus de distance entre le chiot et l'humain pour favoriser les contacts avec les animaux (bovins, alpagas...) d'où l'équilibre encore plus difficile à trouver entre favoriser l'attachement aux animaux et la création d'un lien entre le maître et son chien. Cet équilibre fragile définira en grande partie les qualités de protection du chien pour le reste de sa vie. Certains animaux peuvent présenter des dangers pour un jeune chiot qui ne sera pas assez réactif face aux comportements de son nouveau groupe social (équins, bovins). Son démarrage sur une espèce support comble durant les premiers mois ce handicap.

Il ressort aussi de ces expériences que le chiot se socialise aux espèces les plus agréables si on lui laisse le choix. Il préfère la compagnie de certaines espèces à d'autres, ou celle de l'homme aux animaux. Dans le cadre d'une mise en place sur une espèce différente de l'ovin, c'est donc à l'éleveur de choisir l'espèce à laquelle le chiot doit se socialiser et non pas lui laisser de choix en lui exposant d'autres alternatives plus simples (chiens, brebis, enfants...). C'est l'éleveur qui définit l'avenir de son chien et non l'inverse.

Brice Sigé

Technicien chien de protection
de la Pastorale Pyrénéenne

Un peu d'histoire

Origine et histoire du chien de protection de troupeau

La présence et l'utilisation du chien de protection de troupeau est indissociable de l'histoire du pastoralisme. Dans les Pyrénées, l'origine du Patou est immémoriale. Les fouilles archéologiques révèlent qu'en Europe occidentale un certain type de chiens de grande taille et de forte ossature apparaît à partir de l'âge de bronze, à l'occasion de migrations en provenance d'Asie Mineure, région où l'utilisation du chien de défense dans la pratique pastorale est attestée dès les plus anciens documents littéraires, comme certains textes hittites du II^e millénaire av JC.

Dans la Rome antique, un traité d'agriculture et d'économie rurale décrit précisément le chien de protection de troupeau et énumère ses critères de sélection (Varron "De re rustica" -37 av J.C.): "Le chien est indispensable pour ceux qui élèvent des animaux à laine. Il est le gardien du bétail en général mais il est le défenseur naturel des brebis et des chèvres. Le loup est là sans cesse qui les guette et nous lui opposons les chiens (...). Pour ce qui est de l'extérieur, prenez les de belle forme, de grande taille, avec les yeux noirs ou roux, les narines de même couleur, les lèvres rouges tirant sur le noir, ni trop retroussées, ni trop pendantes (...) Il est essentiel également que les chiens aient la tête forte, les oreilles longues et souples, le cou gros et bien attaché, les cuisses droites et tournées plus en dedans qu'en dehors, les pattes larges, les doigts écartés, les ongles durs et recourbés, l'épine du dos ni saillante ni convexe, la queue épaisse, la voix sonore, la gueule bien fendue et le poil blanc de préférence afin qu'on puisse facilement le distinguer des bêtes fauves pendant la nuit."

On reconnaît à travers les âges le même type morphologique et globalement les mêmes caractéristiques dictées par leur fonction que chez nos Patous actuels, de même, on peut observer dans presque tous les massifs montagneux européens, une race locale de grands chiens blancs utilisés pour la garde et la protection des troupeaux. Il est intéressant de retrouver les similitudes et la proximité raciale de chiens aussi éloignés géographiquement que le Montagne des Pyrénées et le berger des Tatras en Pologne ou le Kuvasz en Hongrie pour ne citer que ceux là.

Au cours de l'histoire en France et jusqu'il y a environ 300 ans, les chiens de protection, loin d'être une spécificité Pyrénéenne étaient les auxiliaires indispensables du berger dans toutes les régions où se pratiquait le pastoralisme. Il ne faut pas perdre de vue le fait que si nous trouvons actuellement des isolats de populations de chiens de protection dans la plupart des montagnes d'Europe, c'est parce que c'est là que se sont réfugiés les derniers prédateurs. Aux temps Mérovingiens, en Gaule, l'ours est encore très largement répandu dans toutes les forêts de plaine, quand au loup, il est encore pratiquement partout présent en nombre au XVIII^e siècle en Europe continentale.

Toute l'Antiquité classique et le Moyen Age européen n'ont connu comme auxiliaire pastoral que le chien de défense. Comme l'a montré Xavier de Planhol dans une communication du *Bulletin de l'Association des géographes français N° 370 de Mars 1969*, le chien de conduite est une technique récente, diffusée à partir de l'Islande où elle est apparue avant le treizième siècle. Et qui a pu se propager lentement vers le sud par l'Ecosse, l'Angleterre et à partir du XVIII^e siècle par le Nord de l'Europe à la faveur de la disparition des loups et autres bêtes fauves, permettant l'évolution du chien vers des races de plus petites taille et agiles, rendues nécessaires par un nouveau paysage agraire de champs ouverts exigeant un parcours précis des animaux.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, surtout dans les régions montagneuses, les deux chiens vont coexister, l'un, petit vif et rapide faisant manœuvrer le troupeau, l'autre, molosse lent et puissant, le défendant contre les prédateurs. L'extermination totale des loups en France va entraîner l'inutilité, puis la désaffection et la disparition des chiens de protection de troupeau en France excepté dans quelques vallées pyrénéennes où la persistance des ours a justifié jusqu'à aujourd'hui leur maintien au troupeau.

Le Patou, nommé hors de sa région «Chien des Pyrénées», puis «Montagne des Pyrénées» impressionne par sa force et sa prestance et séduit par sa prévenance et son dévouement envers son troupeau. Sa capacité d'attachement interspécifique développée pour favoriser son intégration au troupeau se reporte sur les personnes lorsque le chiot évolue en milieu familial.

Parallèlement à sa fonction de gardien de troupeau, le Patou entame très tôt une carrière de chien de compagnie. En 1675 le fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, le jeune Duc de Maine, alors dans sa sixième année séjournait aux eaux de Barèges, il se lia avec un chiot, au point de l'adopter et de l'emmener à Versailles. Deux ans plus tard, le Marquis de Louvois, ministre de la guerre du Roi Soleil, voulut aussi son Patou, le chien qu'il acquit à Betpouey fit aussitôt sensation à la cour.

La relation de confiance et de complicité entre un enfant et un Patou continua ensuite à po-

pulariser l'image de ce «doux géant» à travers les récits de la Comtesse de Ségur vers 1850, puis dans les années 1960 avec la diffusion à la télévision du feuilleton Belle et Sébastien, en attendant la sortie du film de même nom prévue pour Noël 2013 et tourné actuellement par Nicolas Vannier. L'essor du Montagne des Pyrénées en qualité de chien de compagnie coïncide avec les débuts d'organisation de la cynophilie à la fin du XIX^e, depuis il s'est propagé sur tous les continents, au point d'être à l'heure actuelle la race canine française la plus représentée dans le monde.

De nombreux documents attestent que l'on trouvait autrefois des chiens des Pyrénées plus fortement tachés qu'aujourd'hui, cependant le chien totalement blanc avait toutes les faveurs au début du XX^e de la part des acquéreurs originaires surtout d'Angleterre, de Belgique et du Nord de la France. Pour répondre à cette demande renforcée dans les années 60 par le succès du feuilleton «Belle et Sébastien», la robe blanche fut favorisée par la sélection, malheureusement souvent liée à une dégénérescence de la pigmentation des muqueuses, ce qui a conduit les responsables du standard de race de l'époque à ne reconnaître comme étant de race pure que les chiens dont la truffe, les lèvres et les paupières sont parfaitement noires.

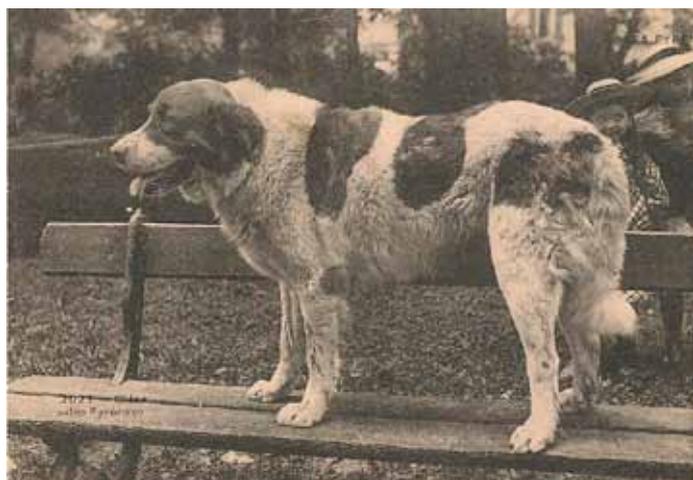
Tandis qu'au cours du XX^e s le Patou conquérait



Un peu d'histoire

le monde en qualité de chien de compagnie, sa fonction de protecteur de troupeau s'ame-

de son utilisation pastorale en France date du milieu des années 80, à partir de la vallée du



Rhône, pour remédier au problème d'attaques des troupeaux par des chiens divagants.

L'impulsion vint de la publication par la revue «Pâtre» (N° 314) d'une expérimentation du centre de recherche zootechnique de l'état de l'Idaho (USA) sur l'utilisation de chiens pour la protection des troupeaux contre les prédateurs, où les résultats furent probants, le montagne des Pyrénées s'étant révélé de loin la race la plus efficace. Dès 1824, un

couple de chiens des Pyrénées avait été expédié en Amérique par le général de La Fayette, chaudement recommandés par celui-ci «pour leur inestimable valeur à protéger les trou-

peaux contre les loups et les bêtes fauves». Mais il semblerait que ce couple n'ait pas fait souche et que les Patous utilisés dans l'Idaho fussent issus de chiens des Pyrénées importés pour la compagnie dans les années 1930.

L'efficacité du Patou au troupeau contre les chiens errants a rapidement fait ses preuves et la pratique s'est répandue en France. Le retour des loups dans les Alpes de même que la réintroduction d'ours dans les Pyrénées a conduit à la fin des années 90 l'Etat à promouvoir et subventionner les chiens de protection dans les zones concernées. Pour les Pyrénées, les utilisateurs s'organisèrent en association privilégiant un appui et un suivi technique de qualité et l'utilisation exclusive de chiens de race Pyrénéenne.

Benoît Cockenpot

Éleveur Caprin

Administrateur à la Pastorale Pyrénéenne
Et Expert confirmateur de Montagne des Pyrénées

Membre de la RACP

nuisait pour ne subsister que dans quelques fermes du Béarn où il continuait d'assurer son rôle traditionnel dans les zones fréquentées par les derniers ours. La réémergence

La Pastorale Pyrénéenne en ligne

De multiples informations sur les moyens de protection des troupeaux, le pastoralisme pyrénéen et l'association sont disponibles sur notre site internet

<http://www.pastoralepyreneenne.fr>

« Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection »



L'utilisation du chien à la protection des êtres et des biens est très ancienne. Ce guide n'a pas pour vocation de décrire l'historique du passé commun qui lie l'homme et le chien, il a pour but de décrire les différents modes de fonctionnement du chien afin d'aider les utilisateurs, de plus en plus nombreux aujourd'hui, à s'assurer d'une mise en place la plus efficace et la plus facile possible.

Prix : 5 € net, port compris.

La Pastorale Pyrénéenne
94 Ter avenue François Mitterrand - 31800 Saint-Gaudens
Tél / Fax : 05 61 89 28 50
Courriel : ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
Site internet : www.pastoralepyreneenne.fr

BULLETIN D'ADHESION



LA PASTORALE PYRENEENNE
94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens
☎ 05 61 89 28 50
☎ 06 79 47 86 88
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ : Courriel :

Éleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession (préciser) :

Autre Utilisateur de la Montagne (préciser) :

Première adhésion Ré-adhésion

Cotation individuelle : 15 euros - Dons : 15 € 30 € 50 € 100 €
 Cotation Association : 50 euros 200 € 500 € Autre

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'Association

Si vous ne souhaitez plus recevoir La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne
Veuillez nous en informer par retour de courrier

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de La Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.